



## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES PRESTATIONS DU SERVICE DE MICROSCOPIE DU LISE**

### **(Microscopie électronique à balayage, analyses par rayons X, analyses EBSD et préparation d'échantillons)**

Les présentes conditions générales d'utilisation du service, leurs annexes, avenants éventuels et bons de commandes associés régissent les relations entre :

Le CNRS, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3, rue Michel Ange - 75794 - PARIS Cedex 16, n° SIREN 180 089 013, code APE 7219Z représenté par son Président, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris Centre, agissant au nom et pour le compte du Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques (LISE), Unité Mixte de Recherche N°8235 située 4 Place Jussieu, SORBONNE UNIVERSITE, 75252 PARIS CEDEX 05 ci-après désigné par le « **LISE** »,

et l'utilisateur personne physique ou morale telle qu'identifiée dans le bon de commande (ci-après désigné par « **L'UTILISATEUR** »),

dans le cadre de la fourniture par le LISE des prestations de service telles que décrites dans le bon de commande correspondant (ci-après désigné par le **BON DE COMMANDE**)..

**L'envoi d'un BON DE COMMANDE par l'UTILISATEUR entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des stipulations des présentes conditions générales d'utilisation.**

## **PREAMBULE :**

Les présentes conditions générales seront accessibles sur le site web du LISE et feront l'objet d'une mention sur le BON DE COMMANDE signé par l'UTILISATEUR.

Elles s'appliquent :

- aux interventions ponctuelles menées à titre onéreux par le LISE au bénéfice de personnes publiques ou privées qui n'impliquent pas d'activité de recherche ou d'activités inventives
- et pour lesquelles le CNRS s'engage à une obligation de résultat.

Elles concernent les prestations de services à caractère scientifique :

- qui font appel à un savoir-faire préexistant et reconnu du LISE, ainsi qu'à ses moyens techniques et expérimentaux,
- et dont la ratification est préalablement fixée dans une décision tarifaire publiée au Bulletin Officiel du CNRS ou dans un devis signé par un représentant habilité dudit établissement.

## **DEFINITIONS :**

- a) **ACTIVITE INVENTIVE** : Caractère d'une étude, recherche, mission ne découlant pas d'une manière évidente de l'état de la technique tel que défini par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. Une prestation de service ne requiert en principe aucune activité inventive.
- b) **CONNAISSANCES ANTERIEURES** : Toutes connaissances détenues par le CNRS ou l'UTILISATEUR à la date de signature du BON DE COMMANDE à l'occasion de l'exécution de la Prestation, telles que les connaissances techniques ou méthodologiques, que celles-ci soient protégées ou non par des droits de propriété intellectuelle ou qu'elles constituent un Savoir-Faire.
- c) **IMAGES** : représentent l'ensemble des RESULTATS obtenus par microscopie électronique à balayage, analyses par rayons X et analyses EBSD, ou des copies conformes de ceux-ci, réalisés dans le cadre d'une PRESTATION.
- d) **INFORMATIONS CONFIDENTIELLES** : Informations et/ou données notamment scientifiques, techniques, commerciales, financières, de toute nature et forme, échangées entre les Parties, oralement ou par écrit, pour la préparation et l'exécution de la Prestation et qui ne doivent pas être divulguées par les Parties. Il est convenu entre les Parties que le Savoir-faire de l'une ou de l'autre des Parties est considéré comme une information confidentielle.
- e) **PARTIES** : le CNRS et l'UTILISATEUR
- f) **PRESTATION** : Mise en œuvre du SAVOIR-FAIRE du PRESTATAIRE ne nécessitant pas d'ACTIVITE INVENTIVE de sa part pour réaliser la commande effectuée par l'UTILISATEUR et se traitant usuellement par l'application des tarifs publiés au Bulletin officiel du CNRS et disponibles sur le site web du LISE.

Dans le cadre des présentes conditions générales, la PRESTATION consiste en l'observation par microscopie électronique à balayage, analyses par rayons X, analyses

EBSD et préparation d'échantillons (fixation, métallisation thermique, plasma et ionique), effectuées sur un ou plusieurs échantillons fournis par le client.

- g) **PRESTATAIRE** : le laboratoire LISE
- h) **PLAN D'ETUDE (PE)** : Document qui définit les objectifs, les conditions de la prestation et les dispositifs expérimentaux nécessaires à sa réalisation y compris la préparation des échantillons, le type et le nombre d'échantillons fournis et d'IMAGES et/ou d'analyses attendues et les moyens de réception des IMAGES.
- i) **RESULTATS** : Information et connaissances techniques et/ou scientifiques y compris les données, IMAGES, références, rapports, équipements, matériaux résultats de l'exécution de la PRESTATION, sans interprétation ni avis de la part du PRESTATAIRE.
- j) **SAVOIR-FAIRE** : Ensemble de connaissances, procédés, informations, de toute nature qu'ils soient, appartenant au PRESTATAIRE, et non susceptibles, en tant qu'éléments isolés, d'être protégés au titre de la propriété intellectuelle.

## **1. Objet**

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir :

- les modalités selon lesquelles le PRESTATAIRE réalisera la PRESTATION commandée par l'UTILISATEUR ;
- ainsi que les droits et obligations de chacune des PARTIES.

## **2. Exécution de la PRESTATION**

La PRESTATION est réalisée à titre non exclusif. Le PRESTATAIRE se réserve la possibilité de mettre en œuvre son SAVOIR-FAIRE pour la réalisation de prestations de services analogues pour le compte de tiers, tout en respectant les règles de confidentialité et de propriété des RESULTATS.

La PRESTATION est réalisée dans le délai librement convenu entre les PARTIES et fixé dans le BON DE COMMANDE.

Le PRESTATAIRE met en place l'organisation matérielle et les moyens en personnel nécessaire à la bonne exécution de la PRESTATION qui lui est confiée. Il exécute sa mission conformément aux mesures de qualités et de sécurité en vigueur.

Le PRESTATAIRE fournit un service de réalisation d'images obtenues par microscopie électronique à balayage et analyses par rayons X sur un microscope haute résolution à canon à émission de champ (SEM-FEG ultra 55 Zeiss).

Les tarifs des PRESTATIONS sont précisés dans l'annexe 1. Les prix sont susceptibles de modification chaque année pour tenir compte de l'inflation ou des modifications des contrats d'entretien des fournisseurs, les clients étant préalablement avertis des modifications au moment de la prise de rendez-vous.

Il est rappelé que la collaboration étroite et active de l'UTILISATEUR dans le cadre de l'élaboration du PLAN D'ETUDE détermine la qualité des RESULTATS attendus.

**Déroutement de la PRESTATION :**

Toute commande est notifiée par l'UTILISATEUR au PRESTATAIRE par prise de rendez-vous téléphonique, ou par courrier papier ou électronique, avec le responsable technique de l'appareillage. Une durée de PRESTATION, le nombre d'échantillons et la préparation nécessaire sont définis avec cette personne.

En règle générale, l'UTILISATEUR assiste à l'observation de ses échantillons. Dans ce cas, le PLAN D'ETUDE n'est pas formalisé par écrit, la PRESTATION est réalisée selon les besoins formulés par l'UTILISATEUR dans la limite de la capacité des appareils et du temps disponible défini au moment de la prise de rendez-vous.

Si l'UTILISATEUR n'assiste pas à l'observation de ses échantillons, un PLAN D'ETUDE est défini sur la base des informations fournies par l'UTILISATEUR et conjointement avec lui.

**Livraison :**

La phase de réception de la PRESTATION se caractérise par la remise à l'UTILISATEUR des IMAGES sur support informatique (CD, clé USB...) ou à l'envoi de ces IMAGES par courrier postal ou électronique.

Les IMAGES sont livrées telle que, sans garantie de qualité d'aucune sorte. D'autre part, toute demande de l'UTILISATEUR pour l'interprétation des RESULTATS issus de la PRESTATION par le PRESTATAIRE, n'entre pas dans les présentes conditions générales et fait l'objet d'un écrit pour cette interprétation menée à titre onéreux.

**3. Modalités de la commande :**

Chaque PRESTATION fait l'objet de la signature par l'UTILISATEUR d'un BON DE COMMANDE précisant l'identité de l'UTILISATEUR et du PRESTATAIRE, le tarif appliqué et, la nature de la PRESTATION.

L'UTILISATEUR adresse le BON DE COMMANDE à :

Laboratoire LISE, UMR 8235 CNRS-SU  
SORBONNE UNIVERSTE, case courrier 133, 4 Place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05.

**4. Tarification et Facturation**

Le coût total de la PRESTATION doit être fixé dans le BON DE COMMANDE, conformément à la décision tarifaire établie par le CNRS.

En contrepartie des engagements pris par le PRESTATAIRE, l'UTILISATEUR verse au PRESTATAIRE, une somme globale et forfaitaire couvrant au minimum tous les coûts supportés par le PRESTATAIRE, augmentée éventuellement du montant de la TVA applicable à la PRESTATION et en vigueur à la date de la facturation.

Les factures sont adressées par le CNRS à l'UTILISATEUR après réalisation complète de la PRESTATION ;

La somme versée par l'UTILISATEUR est utilisée par le CNRS jusqu'à épuisement des fonds sans conditions de délai, ni fourniture de justificatifs.

Sur présentation de la facture, l'UTILISATEUR règle en un seul versement et pour la somme totale et forfaitaire précitée, par virement bancaire, au nom de l'Agent comptable secondaire de la Délégation Régionale du CNRS dont dépend le PRESTATAIRE, sur le numéro de compte tel que référencé dans la facture.

### **5. Propriété Intellectuelle :**

Les RESULTATS de la PRESTATION sont la propriété de l'UTILISATEUR après complet paiement au CNRS de la somme prévue dans le BON DE COMMANDE.

Il est précisé que les IMAGES sont fournies avec une mention sur ou à côté de l'image indiquant le nom de la personne qui a réalisé la PRESTATION et celui du PRESTATAIRE, à savoir, par exemple "Prénom Nom - UMR 8235 CNRS-SU". L'UTILISATEUR s'engage à conserver cette mention. Cette mention ne pourra être éliminée par l'UTILISATEUR lors d'utilisations futures de l'IMAGE qu'après accord écrit de la personne qui a réalisé la PRESTATION qui en réfère à la direction du LISE.

Le savoir-faire mis en œuvre par le LISE pour réaliser la PRESTATION reste la propriété du CNRS. En conséquence, toute amélioration du savoir-faire demeurera la propriété du CNRS.

### **6. Confidentialité**

Le PRESTATAIRE s'engage à ne publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'UTILISATEUR dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la PRESTATION, et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

Cet engagement restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Toute apposition, usage ou reproduction du nom, du logo du CNRS, protégés à titre de marque, est interdit sans autorisation préalable et express du CNRS.

En tout état de cause, l'UTILISATEUR ne doit en aucun cas divulguer le SAVOIR-FAIRE mis en œuvre par le PRESTATAIRE pour la réalisation de la PRESTATION.

### **7. Force majeure**

Ni l'UTILISATEUR ni le PRESTATAIRE ne sont responsables de la non-exécution, totale ou partielle, de leurs obligations provoquées par un événement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'Article 1148 du Code civil.

Est constitutif de force majeure, telle que celle-ci est définie par la jurisprudence de la Cour de cassation, tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la volonté des Parties.

La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie dans les sept (7) jours suivant la survenue de cet événement. Si l'une des Parties ne peut pas exécuter ses obligations à la date prévue, les obligations respectives des Parties seront suspendues pendant la durée de l'évènement constitutif d'un cas de force majeure.

Toutefois, si l'évènement constitutif d'un cas de force majeur perdure au-delà de trente (30) jours, les Parties peuvent résilier le présent contrat de plein droit.

## **8. Garantie – Responsabilités**

8.1 Le PRESTATAIRE est seul responsable de l'exécution de la PRESTATION dans son intégralité, conformément à la description qui en est faite dans le BON DE COMMANDE, sans préjudice néanmoins de la garantie apportée par l'UTILISATEUR, expressément prévue au paragraphe 8.4 des présentes et qui serait nécessaire à la réalisation de la PRESTATION.

8.2 La responsabilité du PRESTATAIRE, entité du CNRS, ne peut en aucun cas être engagée dans le cadre de l'utilisation, de quelque manière que ce soit, par l'UTILISATEUR des RESULTATS objets de la présente PRESTATION.

Notamment, le PRESTATAIRE décline toute responsabilité quant à l'utilisation et au contenu des IMAGES par l'UTILISATEUR.

8.3 Le PRESTATAIRE ne peut être tenu pour responsable des défaillances et retards qui sont le fait des réseaux de télécommunications, d'une panne du matériel diffusant le service et normalement entretenu.

8.4 Si pour les besoins de la PRESTATION, l'UTILISATEUR est amené à confier et/ou à transférer au PRESTATAIRE des éléments, matériels, produits et/ou substances, lui appartenant ou sur lesquels il dispose d'un droit d'utilisation, ce dernier apporte toute garantie au PRESTATAIRE quant à l'état, l'activité, l'utilité, l'efficacité, la pureté, l'innocuité, la non toxicité, la sécurité, la libre-utilisation, et la conformité de ces matériels remis et quant aux objectifs de la PRESTATION, à la législation en vigueur, et plus généralement à l'état de l'art en la matière.

## **9. Assurance**

L'UTILISATEUR s'engage, sur simple demande du PRESTATAIRE, à lui communiquer la ou les attestation (s) d'assurance correspondante (s), précisant la nature des risques couverts et le montant garanti.

Le CNRS, Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), est soumis à la règle en vertu de laquelle « l'Etat est son propre assureur ». Dès lors, il assure tous les risques encourus dans le cadre des activités relevant de sa mission et ayant un lien avec l'objet des présentes conditions générales.

## 10. Résiliation et Transfert

En cas d'inexécution par l'UTILISATEUR de ses obligations contractuelles, notamment financières, les présentes conditions générales peuvent être résiliées par le CNRS. Cette résiliation prend effet de plein droit quinze (15) jours après la réception par l'UTILISATEUR d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception par le CNRS, et exposant les griefs reprochés, à moins que dans ce délai, l'UTILISATEUR n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Si l'UTILISATEUR est une personne privée, le présent contrat est également résilié de plein droit, dans le cas où celui-ci fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, après mise en demeure adressée à l'administrateur, sous réserve des dispositions Code du Commerce applicable en l'espèce. Il est également résilié de plein droit en cas de cessation d'activité, de dissolution ou de liquidation amiable dudit UTILISATEUR.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas l'UTILISATEUR de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts pouvant être sollicités par le CNRS du fait de la résiliation anticipée du contrat.

En tout état de cause, les Parties s'efforcent de régler au préalable à l'amiable, la prise de décision quant à l'opportunité de résilier les présentes.

## 11. Litiges et Contestations

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat ou de l'une quelconque de ses clauses.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

---

### ANNEXE : Tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le temps est facturé par quart d'heure entamé

Tarifs pour une prestation en imagerie sur SEM-FEG + analyse EDS ou EBSD

- Pour les unités CNRS, celles inscrites au contrat SU et les organismes de recherches publics : 69,00 Euros HT / heure
- Pour les entreprises du privé et industriels : 164,00 Euros HT / heure (ce coût prend en compte l'infrastructure et les frais en personnel)